

FORMULAIRE D'INSCRIPTION CARTE DE TRANSPORT



Année 2024-2025

Toute souscription à un abonnement MOVE nécessite la création d'un compte sur <u>espacefamille.vendome.eu</u> (avec justificatif de domicile de moins de trois mois)

☐ 1ère demande	☐ Abonnement Jeune (de 2	2 à 25 ans inclus)				
☐ Renouvellement	— Abannannant Adulta (00	n n n n n n n n n n n n n n n n n n n				
□ Duplicata	☐ Abonnement Adulte (26 a	ans et +)				
TITULAIRE DE LA CARTE						
Téléphone portable Courriel (pour recevoir par SMS les infos trafic du réseau) (pour création du compte en ligne)						
RENSEIGNEMENTS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE						
REPRESENTANTS I	LEGAUX DE L'ELEVE					
Représentant légal 1 ■ Pèr	e ■Mère ■Autre	Représentant légal 2 ■ Père ■ Mère ■ Autre				
		Nom				
Prénom		Prénom				
Adresse			-			
Code postalC	Commune	Code postal Commune	_			
Tél. fixeTél. portable		Tél. fixe Tél. portable				
Courriel		Courriel	_			
	Garde alternée :	□ oui □ non				
SCOLARITE DE L'E	LEVE					
Etablissement scolaire fréquenté		Commune				
Classe à la rentrée		_				
Régime de l'élève	☐ Externe	☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne				
POINT D'ARRET DE	MANDE					
COMMUNE DU POINT D'ARRET		NOM DU POINT D'ARRET				
Pour trouver votre point d'arrêt, consultez les circuits sur le site www.move-vendomois.fr						
SECOND POINT D'ARRET (uniquement dans le cadre d'une garde alternée)						
COMMUNE DU POINT D'ARRET		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
		eurs, certifie exacts les renseignements portés sur le présent document.	II			
reconnan avon pris connais: 		au verso de cet imprimé et s'engage à les respecter.				
Fait à :	sance des dispositions figurant a					
	sance des dispositions figurant a	au verso de cet imprimé et s'engage à les respecter.				
Fait à :	sance des dispositions figurant a	au verso de cet imprimé et s'engage à les respecter.				
Fait à :	sance des dispositions figurant a Signature du titula	au verso de cet imprimé et s'engage à les respecter. aire majeur ou du représentant légal :				
Fait à : Le :	Sance des dispositions figurant à Signature du titula Merci de déposei QUE - Hôtel de Ville et de Com	au verso de cet imprimé et s'engage à les respecter.				

Mardi: 13h30/17h30 - Vendredi - 8h30/17h30 (journée continue uniquement à l'Hôtel de Ville)



NOTICE EXPLICATIVE

1 - COMMENT S'INSCRIRE

- 1 Remplissez tous les champs du présent formulaire
- 2 Joignez votre règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public, espèces ou carte bancaire) ainsi qu'une photo d'identité (2,5 cm X 3,5 cm) pour tout nouveau dossier
- 3 Déposez votre demande au Guichet Unique ou envoyez le formulaire par courrier (avant le 21 juillet 2024 pour l'abonnement Jeune)
- 4 Vous recevrez votre carte par courrier (à la fin du mois d'août pour l'abonnement Jeune)

Ne peuvent souscrire un abonnement Jeune :

➤ Les élèves domiciliés dans une commune de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ET fréquentant un établissement situé en dehors de la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Ils doivent s'inscrire auprès de la Région Centre via le site www.remi-centrevaldeloire.fr

> Les élèves en situation de handicap. Ils doivent prendre contact avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher au 02 54 58 41 41

2 - TARIFS APPLICABLES

	Abonnement annuel Jeune (de 2 à 25 ans)	Abonnement annuel Adulte
Tarif annuel par personne	25 €	40 €
Majoration dépassement date d'inscription *	15 €	
Duplicata	15€	15 €

^{*}Si l'inscription est réalisée au-delà du 21 juillet 2024

3 - CARTE DE TRANSPORT

La carte de transport abonnement jeune ou adulte est valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

La carte d'abonnement Jeune permet l'accès à un circuit scolaire déterminé ainsi qu'à l'ensemble du réseau urbain de Vendôme, Saint-Ouen, Areines, Meslay et Naveil

La carte doit être présentée au conducteur à chaque montée

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cours d'année

4 - GARDE ALTERNEE

Dans le cas d'une garde alternée, deux cartes de transport pourront être délivrées avec un paiement unique

5 - DUPLICATA

En cas de perte de la carte de transport, vous devez **IMPERATIVEMENT** faire une demande de duplicata via votre espace famille La somme de 15 € pour frais de réédition de la carte de transport sera facturée

6 - REGLEMENT DES TRANSPORTS APPLICABLE

L'acquisition d'une carte de transport implique l'acceptation du règlement intérieur de transport applicable L'ensemble des règlements intérieurs sont consultables sur le site <u>move-vendomois.fr</u>
Un extrait du règlement intérieur sera joint à l'envoi de la carte d'abonnement Jeune

7 - FAUSSE DECLARATION

Toute fausse déclaration, ayant permis l'obtention de la carte de transport de façon indue, entraînera une résiliation immédiate. La communauté d'agglomération Territoires vendômois se réserve le droit d'émettre un titre de recettes correspondant au montant qui aurait dû être payé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des inscriptions et à la facturation. Les données sont exclusivement destinées aux services de la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifié en 2004, les usagers bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent. Ce droit d'accès peut être exercé auprès du Guichet unique à l'Hôtel de Ville et de Communauté.